

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 30048 du 08 juin 2026

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6, 1° du décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (OG SCIENTIFIQUE) - session 2026.

NOR : INTJ2614902S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 12 août 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 05 juin 2026.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves d'admission du concours OG SCIENTIFIQUE - session 2026, les six (06) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

- Monsieur Maxime (Louis, Alexandre) Dessevre, n° candidature 1477479 ;
- Monsieur Achille (Jean, Serge) Recq, n° candidature 1489620 ;
- Monsieur Timothée (Étienne, Maurice, Roland) Lerouge, n° candidature 1486547 ;
- Madame Krystal (Estelle) Zaouane, n° candidature 1484567 ;
- Monsieur Tobias Hennart, n° candidature 1484088 ;
- Madame Perrine (Eugénie, Catherine, Karine) Aubert, n° candidature 1484506.

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, sont inscrits sur la liste complémentaire :

- Monsieur Alexis (Serge, Georges, Eric) Trochut, n° candidature 1484338 ;
- Monsieur Gabriel (Alexandre) Bonillo, n° candidature 1489502 ;
- Monsieur Florian (Éric, Bernard) Clément, n° de candidature 1473452 ;
- Monsieur Alexandre (François, Marc) Le Bian, n° candidature 1486321 ;
- Madame Myriam (Maria, Julie) Dahan, n° de candidature 1485482 ;
- Monsieur Rémi (Jean, Philippe) Camphin, n° de candidature 1480997 ;
- Madame Emma (Elisabeth) Tronel, n° de candidature 1484316 ;
- Madame Lora Kuzmanoski, n° de candidature 1484149 ;

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'AMGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Christophe DUBUIS,
adjoint au directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ